

CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE CORSE
Résidence « LESIA » - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA
Tél: 04.95.32.33.65 / Fax : 04.95.31.10.75

ARRETE N° 2019-21

PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATIONS ET VACANCES D'EMPLOIS DE CATEGORIES B ET C,
RELEVANT DU CHAMP DE COMPETENCE DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA HAUTE-CORSE,
EN APPLICATION DES DISPOSITIONS COMBINEES DES ARTICLES 23.II.3° ET 41 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE,
TRANSMISES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

(Période du 17 mai au 23 mai 2019)

La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE,

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 23.II.3° et 41,
- Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories B et C, transmises par les collectivités territoriales du département de la HAUTE-CORSE, dans le cadre des dispositions des articles 23.II.3° et 41 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et enregistrées au Secrétariat du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, pour la période du 17 mai au 23 mai 2019,
- Considérant que, les articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, ont confié le soin aux Centres Départementaux de Gestion non coordonnateurs, d'assurer la publicité des créations et vacances d'emplois de catégories B et C de la Fonction Publique Territoriale, de toutes les collectivités territoriales relevant de leur ressort territorial, à l'exclusion de celles mentionnées aux articles 14 et 12-1.II.2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

ARRETE

ARTICLE 1° : Les déclarations de créations et vacances d'emplois de Catégories B et C, relevant du champ de compétence du CDGFPT de la Haute-Corse, en application des dispositions combinées des articles 23.II.3° et 41 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sus visée (comportant huit déclarations) sont arrêtées, pour la période du **17 mai au 23 mai 2019**, ainsi qu'il suit :

N° ENR.	DATE DE RECEPTION	COLLECTIVITES ET ETS PUBLICS	POSTES DECLARES	CREATION - VACANCE	CAT	FILIERE*	TC TNC	OBSERVATIONS
2019-242	20/05/2019	PARC NATUREL REGIONAL DE CORSE	Adjoint administratif territorial -Agent de développement -	Vacance	C	1	TC	R/Direct
2019-243	20/05/2019	COMMUNE DE MATRA	Adjoint technique territorial - Agent d'entretien polyvalent -	Création	C	2	TNC 20h	R/Direct
2019-244	21/05/2019	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe - Direction du développement et de la cohésion sociale - Assistant de gestion administrative sports -	Vacance	C	1	TC	R/Liste d'Aptitude
2019-245	22/05/2019	COMMUNE DE CERVIONE	Adjoint technique territorial - Entretien des écoles -	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2019-246	22/05/2019	COMMUNE DE CERVIONE	Adjoint technique territorial - Entretien de la voirie -	Vacance	C	2	TC	R/Direct
2019-247	23/05/2019	COMMUNE DE SOLARO	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Vacance	C	2	TC	R/Réintégration suite à DORS
2019-248	23/05/2019	COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI	Rédacteur territorial -Secrétaire de mairie : Affaires générales, paies et charges, marchés publics, comptabilité publique, déclarations sociales -	Création	B	1	TC	R/Mutation
2019-249	23/05/2019	COMMUNE DE SANTA LUCIA DI MORIANI	Adjoint administratif principal de 1ère classe - Service administratif : secrétariat, comptabilité, marchés publics -	Création	C	1	TC	R/Détachement

ARTICLE 2° : En application de l'article 41 alinéa 2 de la loi n°82-53 du 26 juin 1984, sus-visée, l'autorité territoriale pourvoit l'emploi créé ou vacant en nommant l'un des candidats inscrits sur une liste d'aptitude établie en application de l'article 44 ou l'un des fonctionnaires qui s'est déclaré candidat par voie de mutation, de détachement, d'intégration directe ou, le cas échéant et dans les conditions fixées par chaque statut particulier, par voie de promotion interne et d'avancement de grade.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté fera l'objet d'une transmission à Monsieur le Préfet du département de la HAUTE-CORSE, Messieurs les Sous-préfets des arrondissements de CALVI/CORTE, ainsi que d'une publication sur le site internet du CDG www.cdg2b.com et d'un affichage au siège administratif du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-CORSE, aux endroits habituels normalement réservés à cet effet.

Fait à BASTIA,

Le 24 mai 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-282020015-20190524-2019-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019

La Présidente,
Pour la Présidente, et par délégation,
Directrice Adjointe,
Département
de
Haute-Corse
Isabelle BORROMEI